



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 mai 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémy Ernould	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Geneviève Hamelin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2021-0446 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 41 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le maire Régis Labeaume demande d'inscrire, au point 2.1 de l'ordre du jour, l'adoption du document intitulé *Déclaration du conseil municipal de la Ville de Québec sur le Vivre-Ensemble*.

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité qu'un représentant par groupe parlementaire prenne la parole pour une durée de trois minutes concernant ladite déclaration. Également, dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil consentent à l'unanimité de remplacer les périodes de questions des citoyens par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0447 Déclaration du conseil municipal de la Ville de Québec sur le Vivre-Ensemble

Attendu que, pleinement engagée dans la modernité et dans la mise en oeuvre des objectifs du *Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies*, la ville de Québec entend demeurer une des villes les plus attractives au monde. Pour ce faire, elle veut continuer de développer des milieux de vie de qualité dans un environnement économique favorable, tout en assumant un leadership innovant et exemplaire en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. En faisant de la cohésion sociale une priorité, Québec continuera de se démarquer comme étant un lieu où il fait bon vivre ensemble;

Attendu que nous, soit maire, conseillères et conseillers municipaux de la Ville de Québec, aspirons à ce que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la ville de Québec trouvent leur place, et que chacune et chacun puissent s'épanouir dans nos milieux de vie durables;

Attendu que nous proclamons la pluralité sociale, culturelle et religieuse comme étant des richesses collectives;

Attendu que nous reconnaissons la primauté de la diversité, de l'équité et de l'inclusion pour que toutes et tous aient la chance de pouvoir vivre pleinement son individualité;

Attendu que nous nous engageons à ce que nos décisions et nos actions contribuent à l'amélioration constante de la cohésion sociale et à faire la promotion du *Vivre-Ensemble* en tout respect des différents groupes culturels, ethniques et religieux, afin de renforcer le *NOUS* collectif auquel tous peuvent s'identifier;

Attendu que nous voulons mettre en place des conditions favorables à la socialisation et au resserrement des liens entre les citoyennes et les citoyens qui forment notre communauté, notamment par la promotion d'un dialogue dans le cadre d'activités festives;

Attendu que nous valorisons et encourageons les initiatives d'accueil et d'entraide;

Attendu que nous désirons que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la ville de Québec puissent s'approprier avec fierté leur communauté, et s'y sentir en sécurité;

Attendu que nous sommes convaincus que le *Vivre-Ensemble* est une condition *sine qua non* à notre réussite sociétale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu, par la présente déclaration, que le conseil municipal de la Ville de Québec adhère pleinement et fièrement aux principes du *Vivre-Ensemble* et aux obligations sous-jacentes, s'engage à promouvoir leurs applications à l'ensemble de l'administration municipale et de la collectivité, fournisse les ressources humaines et financières nécessaires pour favoriser l'atteinte de cet objectif, et invite les futurs conseils municipaux de la Ville de Québec à renouveler annuellement leur appui à cette déclaration, lors du deuxième conseil municipal de mai, puisque le 16 mai a été proclamé la *Journée internationale du vivre-ensemble en paix* par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0448 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 mai 2021**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 mai 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 mai 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 mai 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 3 mai 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 304, rue Beaucage, connu et désigné comme étant le lot 1 942 095 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville du 3 mai 2021, relative à l'*Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un centre de gestion et de stockage de données numériques sur une partie du lot 1 944 261 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2970, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Savard, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville du 3 mai 2021, relative à la *Construction d'une nouvelle rue à partir du boulevard Saint-Jacques – District électoral de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que la Ville demande au promoteur du projet du pôle urbain Belvédère de revoir son projet, afin que ce dernier respecte les paramètres du contrat moral qu'est le *Programme particulier d'urbanisme du pôle urbain Belvédère* avec les citoyens du secteur, en concordance avec les objectifs souhaités lors de l'adoption dudit *Programme particulier d'urbanisme* en juin 2017.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que la Ville exige un moratoire sur la coupe d'arbres au boisé Neilson, pour assurer sa protection pour les années à venir, en respect des principes établis dans la *Vision de l'arbre 2015-2025*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2021-0449 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 mai 2021, demandant à la Ville d'installer un bloc sanitaire automatisé dans le secteur d'influence de *Lauberivière*, d'évaluer d'autres endroits qui pourraient accueillir ce type d'installation dans les quartiers centraux et de déposer un plan de recommandations à cet effet avant le 15 septembre 2021 - SC2021-001 (Ra-2275)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel SC2021-001. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean Rousseau appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le secteur du centre-ville de Québec, particulièrement les quartiers Saint-Roch et Vieux-Québec, vivent des enjeux en regard du besoin d'avoir accès à des blocs sanitaires publics, autant pour la population que pour les visiteurs;

Attendu que, depuis le déménagement de *Lauberivière* sur la rue du Pont, le secteur de Saint-Roch subit une pression supplémentaire face aux enjeux liés à l'itinérance et aux gens vulnérables;

Attendu que le bloc sanitaire du jardin Jean-Paul-Lallier représente un défi en matière d'entretien pour assurer des heures d'ouverture correspondant aux besoins de toutes les populations;

Attendu que le bloc sanitaire temporaire mobile situé au 350, rue Saint-Joseph Est (à la place Jacques Cartier) coûte plus de 200 000 \$ annuellement à opérer (location d'équipements, surveillance, entretien);

Attendu que les toilettes chimiques traditionnelles posent des défis d'accessibilité et d'entretien, en plus d'être très peu sécuritaires;

Attendu qu'un produit de bloc sanitaire, sécuritaire, accessible universellement et programmable au niveau des horaires d'accès est disponible sur le marché québécois depuis plus de deux ans;

Attendu que la ville de Montréal a fait l'installation de blocs sanitaires autonettoyants dans des secteurs similaires à ceux du centre-ville de Québec (<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/ville-marie-%E2%80%93-toilettes-autonettoyantes>);

Attendu que la ville de Québec possède plusieurs parcelles de terrains à proximité des réseaux nécessaires (électricité, aqueduc, égout) au centre-ville pour assurer l'opération optimale de ce type d'équipement;

Attendu que l'urgence d'agir pour aider à rétablir la qualité de vie des citoyens et commerçants du secteur de *Lauberivière* a été démontrée à de nombreuses reprises lors de rencontres tenues les 22 et 27 avril 2021, en plus de dizaines de courriels acheminés au conseiller municipal ainsi qu'au cabinet de la mairie au cours des dernières semaines sur la situation;

Attendu que l'ensemble des intervenants (Ville, CIUSSS, organismes) ont confirmé la volonté d'agir de façon holistique par diverses actions à court, moyen et long terme;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est proposé de demander à la Ville d'acquiescer et de procéder à l'installation d'un bloc sanitaire automatisé dans le secteur d'influence de *Lauberivière*, d'assurer la communication d'un échéancier de mise en service de ce bloc sanitaire auprès des résidents et commerçants à proximité du secteur de *Lauberivière*, d'étudier d'autres endroits qui pourraient accueillir ce type d'installation dans les quartiers centraux, mais particulièrement les quartiers Saint-Roch et Vieux-Québec, et de déposer un plan de recommandations à cet effet aux élus de l'arrondissement de La Cité-Limoilou avant le 15 septembre 2021.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

En faveur : 6 Contre : 11

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2021-0450 **Annonce de la certification platine de la norme *ISO 37120* obtenue par la Ville de Québec pour l'année 2020, et remerciements au personnel administratif de la Ville**

Attendu que la Ville de Québec s'est vu remettre la certification platine de la norme *ISO 37120* pour l'année 2020, soit la plus haute distinction décernée par la *World Council City Data* (WCCD);

Attendu que la norme *ISO 37120*, publiée par la *International Organisation for Standardization* (ISO) depuis 2014, mesure et évalue la performance des services municipaux et la qualité de vie des citoyens des villes participantes, basés sur plus d'une centaine d'indicateurs de performance regroupés sous 19 thèmes, dont l'économie, l'environnement, les finances, l'eau potable, la gestion des matières résiduelles, le logement, la sécurité, la santé, l'énergie et le transport;

Attendu que, pour obtenir la certification platine, la Ville de Québec devait rendre publiques les données concernant ces indicateurs à la WCCD, et atteindre les plus hauts standards dans plus de 90 indicateurs, sur un total de 104;

Attendu que la Ville de Québec a atteint 97 indicateurs sur une possibilité de 104, la meilleure performance globale de toutes les villes participantes;

Attendu qu'il s'agit de la quatrième année où la Ville de Québec remporte la certification platine;

Attendu qu'avec cet accomplissement, la Ville de Québec s'assure de la continuité de sa collaboration avec la WCCD, afin d'effectuer des analyses comparatives des indicateurs soumis par l'ensemble des participants, permettant à la Ville d'optimiser les données essentielles sur la population, afin d'assurer le bien-être des générations futures;

Attendu qu'il est essentiel de souligner les efforts de monsieur Philippe Gauthier, conseiller en vérification de l'optimisation des ressources, le leadership de monsieur Luc Monty, directeur général, ainsi que le travail exceptionnel et l'engagement de l'ensemble du personnel des différents services de la Ville de Québec, qui contribuent année après année à rendre les meilleurs services possibles aux citoyens de notre ville;

Attendu que cette reconnaissance *ISO 37120* platine vient réaffirmer le statut de la Ville de Québec comme modèle à suivre localement et mondialement, en termes d'innovation et de développement durable;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que les membres du conseil de la ville se réjouissent de la certification platine de la norme *ISO 37120* de la *World Council City Data* (WCCD) obtenue par la Ville de Québec pour l'année 2020, et remercient l'ensemble du personnel administratif de la Ville, dont le travail

acharné et les efforts d'amélioration continue contribuent à faire de Québec une ville où il fait on vivre aujourd'hui, et où il fera assurément bon de vivre demain.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0451 **Soutien à la *Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie***

Attendu que le 17 mai est la *Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie*;

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec se veut une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés *LGBTQIA+*;

Attendu que, malgré cela et partout dans le monde, les gens issus de ces communautés continuent de se heurter à des préjugés, de la discrimination, de la marginalisation et de la violence;

Attendu qu'il est important de rappeler qu'il existe des ressources à Québec, telles que l'*Alliance Arc-En-Ciel*, le *Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-SIDA à Québec* (MIELS-QUÉBEC), l'organisme *Divergenres*, le *GRIS-Québec* et l'*Association pour la diversité sexuelle et de genre de l'Université Laval*, dont les efforts contribuent à la reconnaissance des droits des personnes *LGBTQIA+*;

Attendu que nous profitons de cette journée pour sensibiliser l'ensemble de la population afin de rendre notre société plus égalitaire, inclusive, humaine et à l'écoute des enjeux, des besoins et des préoccupations des personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville soulignent la *Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0452 Félicitations à madame Béatrice Robichaud pour sa distinction lors du Gala des Mercuriades, qui s'est déroulé de façon virtuelle le 29 avril 2021

Attendu que s'est déroulée, de façon virtuelle le 29 avril 2021, la 41^e édition du *Gala des Mercuriades*, organisée par la *Fédération des chambres de commerce du Québec*;

Attendu que de nombreux entrepreneurs et entrepreneuses ont été récompensés pour leur travail;

Attendu que de ce nombre, une jeune entrepreneuse de Québec, madame Béatrice Robichaud de *Panthera Dental*, qui a pignon sur rue dans l'*Espace d'innovation Chauveau*, a été récompensée à titre de lauréate dans la catégorie *Relève, femme d'exception BMO* pour le volet *PME*;

Attendu que cette catégorie vise à souligner le parcours exceptionnel de femmes d'affaires de la relève et à rendre honneur à leur détermination et ténacité;

Attendu que madame Béatrice Robichaud a fait preuve d'une ténacité et d'une détermination à toute épreuve, étant une inspiration non seulement pour les gens de Québec, mais également pour toute la communauté issue de la diversité sexuelle, en devenant la première femme trans à remporter une telle distinction;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil de la ville transmettent leurs plus sincères félicitations à madame Béatrice Robichaud pour l'obtention de sa distinction au *Gala des Mercuriades*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0453 Soutien à la Journée Lou Gehrig qui se tiendra le 2 juin 2021, et félicitations à monsieur Mario Hudon pour son implication dans la lutte contre cette maladie

Attendu que se tiendra, le 2 juin 2021, la toute première *Journée Lou Gehrig*, organisée par le *Baseball majeur*, afin d'attirer l'attention sur la cueillette de fonds et la recherche pour trouver des façons de guérir la sclérose latérale amyotrophique (SLA), connue sous le nom de *maladie de Lou Gehrig*, une maladie dégénérative qui s'attaque aux cellules nerveuses contrôlant les muscles dans tout le corps;

Attendu l'implication de monsieur Mario Hudon, un citoyen bien connu de la ville de Québec pour ses nombreuses années radiophoniques, afin de faire connaître cette maladie et attirer l'attention sur le difficile accès aux médicaments quant à cette dernière, alors que ce dernier en est lui-même atteint et livre une bataille énergique et déterminée face à cette maladie;

Attendu que dans les dernières semaines, une pétition au sujet de la difficulté de l'accès aux médicaments de cette maladie a été signée par 25 672 signataires, dont près de 40 % de Québécois;

Attendu que cette maladie, qui touche statistiquement 2 personnes sur 100 000, selon le *British Medical Journal*, ne possède toujours pas de remède connu, malgré de nombreuses années de recherche;

Attendu que la détermination et l'implication de gens comme monsieur Mario Hudon, qui désirent changer les choses et améliorer l'accès à la médication et aux traitements disponibles, méritent d'être soulignées;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent chaleureusement monsieur Mario Hudon pour son implication dans la lutte contre cette maladie, et sont heureux que la ville de Québec souligne, le 2 juin 2021, la *Journée Lou Gehrig* pour contribuer aux objectifs de cette journée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-0454 **Modification de la résolution CV-2020-0009 – Avenant numéro 1 à l'entente conclue le 11 mars 2020 entre la Ville de Québec et la Corporation Bénévoles d'Expertise, relatif au versement d'une subvention annuelle supplémentaire pour les années 2021 et 2022 - CU2021-037 (Modifie CV-2020-0009) (CT-2534852) — (Ra-2272)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CV-2020-0009 du 20 janvier 2020, afin d'y retirer la phrase suivante : « Le versement des subventions 2021 et 2022 est conditionnel à la conclusion de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023* »;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente conclue le 11 mars 2020 entre la Ville de Québec et la *Corporation Bénévoles d'Expertise*, relatif au versement d'une subvention annuelle supplémentaire d'un montant de 11 625 \$ pour les années 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;

3° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0455 **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 371 217, maintenant connu sous le numéro 6 408 046 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2021-329 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, en bordure de la rue Marius-Fortier, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 371 217, maintenant connu sous le numéro 6 408 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 6680,2 mètres carrés, à *Jourdain Équipement inc.*, pour une somme de 485 383,33 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0456 **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 371 217, maintenant connu sous le numéro 6 408 047 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2021-331 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, en bordure de la rue Marius-Fortier, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 371 217, maintenant connu sous le numéro 6 408 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 6354,6 mètres carrés, à *9429-5045 Québec inc.*, pour une somme de 461 725,24 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0457 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres comme financement de dépenses sur deux règlements d'emprunt de proximité, et transfert d'une somme du poste du financement des investissements en cours vers l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité - FN2021-009 (Ra-2272)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme de 25 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres comme financement de dépenses sur le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2722;
- 2° d'approprier une somme de 15 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres comme financement de dépenses sur le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2880;
- 3° d'autoriser le transfert d'une somme de 1 814 838 \$ du poste du financement des investissements en cours sur le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2722, vers l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0458 Entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier numéro 2029056) - IN2021-010 (Ra-2272)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (dossier numéro 2029056), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0459 Déplacement d'une conduite d'eau potable pour permettre la construction par *Le Manoir Sully inc.* d'une nouvelle aile d'une résidence pour personnes âgées – District électoral Vanier – Duberger – Arrondissement des Rivières - PA2021-076 (Ra-2272)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Le Manoir Sully inc.*, comprenant le déplacement d'une partie d'une conduite d'eau potable, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Manoir Sully inc.* joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Le Manoir Sully inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Le Manoir Sully inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Manoir Sully inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;

7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour la modification d'une servitude pour une conduite d'eau potable et la cession d'une nouvelle servitude pour une partie de cette même conduite ayant fait l'objet de ladite cession mentionnée au paragraphe 6°.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0460 Attribution d'un toponyme – District électoral de Robert–Giffard – Arrondissement de Beauport - CU2021-035 (Ra-2274)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de dénommer la rue identifiée sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Malécites*, rue des.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0461 Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 353 962 du cadastre du Québec, situé dans le Parc technologique du Québec métropolitain, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - DE2021-415 (Ra-2274)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans le Parc technologique du Québec métropolitain, sis en bordure du boulevard du Parc–Technologique, connu et désigné comme étant le lot 6 353 962 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 5 576,5 mètres carrés, à *Torngats gestion immobilière inc.*, pour une somme de 450 190 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0462 Virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 relevant de l'autorité du conseil de la ville, et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2020 - FN2021-017 (Ra-2274)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020, d'un montant de 1 894 945 \$, selon l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020, d'un montant de 189 100 \$, selon l'annexe C jointe audit sommaire;
- 3° de prendre acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2020 d'un montant de 3 999 816 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;
- 4° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités d'investissement pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 d'un montant de 6 000 \$, selon l'annexe E jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0463 **Autorisation du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans et plus pour l'élection municipale du 7 novembre 2021 et pour les électeurs non domiciliés sur le territoire de la ville de Québec - GA2021-008 (CT-GA2021-008) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de permettre à toute personne qui est inscrite comme électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021, si elle en fait la demande;
- 2° de permettre à toute personne qui est inscrite comme électeur sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée, qu'elle puisse voter par correspondance lors de tout scrutin, si elle en fait la demande;
- 3° d'approprier un montant de 522 200 \$, à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts additionnels de l'organisation du vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans et plus, ainsi que pour les électeurs non domiciliés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0464 Avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et Boulangerie Canada Bread, limitée / Canada Bread Company, Limited, relative à l'acquisition d'un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2021-587 (Ra-2275)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et *Boulangerie Canada Bread, limitée / Canada Bread Company, Limited* en vertu de la résolution CV-2021-0169 du 1^{er} mars 2021, relative à l'acquisition d'un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec – Arrondissement de Beauport, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0465 Avenant numéro 2 à l'entente intervenue le 5 juillet 2019 et modifiée le 28 janvier 2021 entre la Ville de Québec et 9184-3730 Québec inc., relative au projet *Boisé Falardeau Phase 2 – Prolongement de la rue de l'Apogée et construction d'une nouvelle rue* – District électoral de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-077 (Ra-2275)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

1° d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente intervenue le 5 juillet 2019 et modifiée le 28 janvier 2021 entre la Ville de Québec et 9184-3730 Québec inc., relative au projet *Boisé Falardeau Phase 2 – Prolongement de la rue de l'Apogée et construction d'une nouvelle rue* – District électoral de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles en vertu de la résolution CV-2019-0500 du 3 juin 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, dans le but :

- de remplacer le lot 6 292 992 par le lot 6 369 694 dans la liste des lots à être cédés gratuitement par 9184-3730 Québec inc. à la Ville de Québec;
- d'ajouter le lot 6 293 004 dans la liste des lots à être cédés gratuitement par 9184-3730 Québec inc. à la Ville de Québec;
- de remplacer l'annexe A correspondant actuellement au plan du projet par le plan de cadastre déposé dans le cadre de la demande de permis de lotissement du projet;

2° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2021-0466 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de fourniture de luminaires standards DEL (PEP200670) (Appel d'offres public 74928) - AP2021-338 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Lumen, Division de Sonepar Canada inc.*, du contrat de fourniture de luminaires standards DEL (PEP200670), pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74928 et aux prix unitaires de sa soumission du 26 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0467 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de peinture architecturale (Appel d'offres public 75105) - AP2021-343 (Ra-2272)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand mentionne qu'une correction sera apportée à l'annexe au sommaire décisionnel, afin de modifier l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme pour le lot 2. De consentement unanime, les membres du conseil acceptent la modification.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Avalex (9110-9983 Québec inc.)*, des contrats pour des travaux de peinture architecturale, du 8 juin 2021 au 7 juin 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75105 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 mars 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 441 446,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 441 846,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0468 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2021* - **DE2021-370** (CT-DE2021-750) — (Ra-2272)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 750 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2021*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 750 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation dudit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0469 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 664 926 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2021-436** (CT-2536428) — (Ra-2272)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour l'acquisition à des fins municipales d'une partie du lot 1 664 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1044,5 mètres carrés, propriété de *Investissement Quatre Bourgeois inc.*, pour une somme de 369 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0470 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement - Vision entrepreneuriale Québec 2026*, révisée - DE2021-475 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement – Vision entrepreneuriale Québec 2026*, révisée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0471 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement - Fonds régions et ruralité*, révisée - DE2021-476 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement – Fonds régions et ruralité*, révisée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0472 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention*, R.A.V.Q. 1399 - DE2021-525 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention*, R.A.V.Q. 1399.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0473 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga comme financement de dépenses sur un règlement d'emprunt d'agglomération - FN2021-021 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme de 21 400 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga comme financement de dépenses sur le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'immeubles et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du Réseau structurant de transport en commun de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1297.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0474 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement No 398 décrétant un emprunt n'excédant pas 12 000 000 \$ concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le réseau, du Réseau de transport de la Capitale (RTC) - FN2021-024 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 398 décrétant un emprunt n'excédant pas 12 000 000 \$ concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le réseau du Réseau de transport de la Capitale (RTC).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0475 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de réhabilitation de sites contaminés relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1392 - PQ2021-003 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de réhabilitation de sites contaminés relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1392;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 60 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1392. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0476 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec – Section locale 1638 (SCFP), relative à la modification de la clause 17.01 a) et b) de la convention collective en vigueur - RH2021-304 (Ra-2272)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec – Section locale 1638 (SCFP)*, relative à la modification de la clause 17.01 a) et b) de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0477 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat relatif à des machines distributrices de produits industriels à l'incinérateur (Appel d'offre public 61289) - AP2021-116 (Ra-2274)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du contrat relatif à des machines distributrices de produits industriels à l'incinérateur, adjugé à *Équipement Industriel Polar inc.* en vertu de la résolution CA-2020-0066 du 19 février 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0478 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente relative à la fourniture et à l'installation d'un appareil de spectrométrie par torche au plasma couplé à un spectromètre de masse (ICP-MS) (Avis d'intention 75514) - AP2021-339 (CT-2526404) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc.*, relative à la fourniture et à l'installation d'un appareil de spectrométrie par torche au plasma couplé à un spectromètre de masse (ICP-MS), pour une somme de 193 533,15 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa soumission du 17 mars 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussièrès le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 32.

CV-2021-0479 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits SAP pour une période d'un an, du 31 juillet 2021 au 30 juillet 2022 (Dossier 42209) - AP2021-361 (CT-2536039) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits SAP adjugés à *SAP Canada inc.*, pour une période d'un an, du 31 juillet 2021 au 30 juillet 2022, pour une somme de 188 960,76 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0480 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de réfection, d'entretien et de réparation de portes de garage (Appel d'offres public 75040) - AP2021-364 (Ra-2274)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Moisan-Portes de garage inc.*, des contrats pour des travaux de réfection, d'entretien et de réparation de portes de garage – Lots 1 et 2, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023, pour une somme estimée à 590 200 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour chacun des lots, conformément à la demande publique de soumissions 75040 et à sa soumission du 8 avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires AP2021-392 à DE2021-437 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 mai 2021.

CV-2021-0481 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Énergir, S.E.C.* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 74454) - AP2021-392 (CT-2537664) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Énergir, S.E.C.* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 1 249 090,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0482 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels et techniques – Reconstruction de la structure ferroviaire située au-dessus du chemin de la Canardière (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 53468) - AP2021-394 (CT-2537778) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement au *Canadien National* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour la reconstruction de la structure ferroviaire située au-dessus du chemin de la Canardière (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser les paiements.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0483 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda au bail intervenu le 13 octobre 2015 entre la Ville de Québec (locataire) et l'Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule, concernant la location d'espaces à bureaux au 18, rue Donnacona – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-408 (CT-DE2021-408) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'addenda au bail intervenu le 13 octobre 2015 en vertu duquel l'*Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule* loue, à la Ville, des espaces d'une superficie totale de 12 217 pieds carrés situés au 18, rue Donnacona, à Québec, afin de modifier le versement du loyer des améliorations locatives, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets et au greffier de la Ville de signer ledit addenda.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0484 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Hydro-Québec Distribution, relative à la location de poteaux pour la pose de feux de déneigement – Tous les arrondissements - DE2021-409 (CT-DE2021-409) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 17 janvier 2014 entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec Distribution*, relative à la location de poteaux pour la pose de feux de déneigement, afin de permettre le renouvellement automatique du contrat pour la période débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2029. Le loyer annuel est de 14 548,65 \$, plus les taxes applicables pour l'année 2020 et de 14 897,82 \$, plus les taxes applicables pour l'année 2021. Pour les années subséquentes, le loyer sera indexé annuellement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets et au greffier de la Ville de signer ledit avenant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0485 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 664 770 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2021-437 (CT-2536528) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michèle-Morin Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition à des fins municipales d'une partie du lot 1 664 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 302,8 mètres carrés, propriété de *Les Placements M.J.P.L. inc.*, pour une somme de 104 300 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0486 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1400 - DE2021-528 (Ra-2274)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du*

réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1400;

- 2° l'appropriation d'une somme de 134 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1400. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0487 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 10 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - DE2021-570 (Ra-2274)**

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 10 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires EV2021-001 à FN2021-030 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 mai 2021

CV-2021-0488 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Valérie Brindle (ID. 012569) au poste d'évaluatrice suppléante - EV2021-001 (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Valérie Brindle (ID. 012569), à titre d'évaluatrice suppléante de l'agglomération de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées dans le sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0489 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les virements et les ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et la prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre la compétence d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2020 - FN2021-018 (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020, d'un montant de 14 919 531 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2020, d'un montant de 3 999 816 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;
- 3° l'autorisation des ajouts de crédits budgétaires de compétence d'agglomération relatifs à des activités d'investissement pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020, d'un montant de 12 038 \$, selon l'annexe E-1 jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0490 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N^o 397 décrétant un emprunt n'excédant pas 66 571 000 \$ concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel, du Réseau de transport de la Capitale (RTC) - FN2021-030 (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N^o 397 décrétant un emprunt n'excédant pas 66 571 000 \$ concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel, du Réseau de transport de la Capitale (RTC)*.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau propose de surseoir à l'adoption du sommaire décisionnel FN2021-030, dans le but d'obtenir de plus amples informations sur ce projet. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie cette proposition.

Monsieur le vice-président du conseil appelle le vote sur la proposition de surseoir à l'adoption du sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 13

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

La proposition de surseoir à l'adoption du sommaire est rejetée à la majorité.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote sur le sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0491 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 401 décrétant un emprunt n'excédant pas 30 000 000 \$ concernant la réalisation d'une phase d'aménagement du centre Newton, du Réseau de transport de la Capitale (RTC) - FN2021-031 (Ra-2274)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 401 décrétant un emprunt n'excédant pas 30 000 000 \$ concernant la réalisation d'une phase d'aménagement du centre Newton, du Réseau de transport de la Capitale (RTC)*.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 21 h 09.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires FN2021-032 à SO2021-001 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 mai 2021.

CV-2021-0492 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 399 décrétant un emprunt n'excédant pas 6 099 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et de véhicules de service, du Réseau de transport de la Capitale (RTC) - FN2021-032 (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 399 décrétant un emprunt n'excédant pas 6 099 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et de véhicules de service, du Réseau de transport de la Capitale (RTC)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0493 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente triennale entre la Ville de Québec et Les Oeuvres de la Maison Dauphine inc., relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023 - LS2021-059 (CT-2536300) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Les Oeuvres de la Maison Dauphine inc.*, relative au versement d'un soutien financier de 132 250 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0494 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Stéphanie St-André (ID. 136731) à titre de directrice de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffière de la cour à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques - RH2021-361 (CT-RH2021-361) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Stéphanie St-André (ID. 136731), employée régulière, à l'emploi de directrice de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffière de la cour (D578), classe 3-A (poste no 47395), à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0495 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean-François Bernier (ID. 008222), à titre de directeur adjoint du Service de police - RH2021-363 (CT-RH2021-363) — (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean-François Bernier (ID. 008222), pour agir à titre de directeur adjoint (D477) du Service de police (poste no 45566), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0496 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638 (SCFP) - RH2021-365 (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638 (SCFP)*, relative à la modification de la clause 13.07 D de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0497 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638 (SCFP) - RH2021-366 (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638 (SCFP)*, relative à la modification de l'annexe G de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0498 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2021-386 (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;

2° de la nomenclature modifiée des emplois.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0499 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de mandats de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2021-001 (Ra-2274)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des mandats de madame Suzette Tremblay et de monsieur Francis Cossette, à titre de représentants de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*, pour un autre mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2021-0500 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en oeuvre d'actions environnementales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2983, et dépôt du projet de règlement - PA2021-056 (Ra-2272)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de mise en oeuvre de diverses actions de sensibilisation environnementales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que le versement des subventions et des contributions financières, l'embauche du personnel et l'acquisition des équipements et du matériel requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 250 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, le versement des subventions et des contributions financières, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0501 *Appropriation de 125 000 \$ au fonds général de la Ville - PA2021-056 (Ra-2272)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 125 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2983. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0502 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs dans une rue de la ville à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention, R.V.Q. 2984, et dépôt du projet de règlement - DE2021-526 (Ra-2272)**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs dans une rue de la ville à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération* afin de revoir les exigences requises au niveau des états financiers qu'un établissement d'entreprise doit joindre à sa demande de subvention ainsi qu'en regard de la date de référence relative à l'admissibilité de celui-ci.

Ce règlement réduit également de 15 % à 5 % le pourcentage de la perte de bénéfice brut en sus duquel un établissement d'entreprise situé dans un secteur désigné peut obtenir une subvention.

Enfin, ce règlement ajoute certaines activités commerciales admissibles à la liste de l'annexe I du règlement R.V.Q. 2871.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0503 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'identification d'une zone hydroconnectée dans le secteur de l'autoroute Dufferin–Montmorency et à l'édiction des normes particulières applicables dans cette zone, R.V.Q. 2916, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-080 (Ra-2274)**

Messieurs les conseillers Jérémie Ernould et Patrick Paquet déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'identification d'une zone hydroconnectée dans le secteur de l'autoroute Dufferin-Montmorency et à l'édiction des normes particulières applicables dans cette zone*, R.V.Q. 2916;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève

Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin et Stevens Mélançon.

En faveur : 14 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2021-0504 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'identification d'une zone hydroconnectée dans le secteur de l'autoroute Dufferin-Montmorency et à l'édiction des normes particulières applicables dans cette zone, R.V.Q. 2916 - PA2021-080 (Ra-2274)**

Messieurs les conseillers Jérémie Ernould et Patrick Paquet déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'identifier une zone hydroconnectée au fleuve Saint-Laurent dans le secteur de l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans les arrondissements de La Cité-Limoilou et de Beauport, et prévoir, pour celle-ci, des normes particulières applicables aux usages, aux constructions, aux ouvrages et aux travaux situés sous la cote d'élévation de 5,2 mètres, dont les suivantes :

- les travaux de remblai qui visent à modifier le niveau moyen d'un terrain sont interdits;
- plusieurs usages de la classe *Publique*, les résidences pour personnes âgées et l'entreposage extérieur d'une matière dangereuse, de sols contaminés ou d'une autre matière organique ou granuleuse en vrac sont prohibés;
- tous les bâtiments principaux doivent être immunisés;
- une aire de stationnement extérieure ou une allée d'accès peut être immunisée jusqu'à la cote d'élévation de 5,2 mètres ou conformément à un plan relatif à l'implantation et à l'intégration architecturale approuvé par un conseil d'arrondissement;
- il doit être démontré que le sol est stable et a une capacité portante suffisante préalablement à l'implantation d'un bâtiment principal.

Les cartes identifiant les 341 terrains visés sont annexées au projet de règlement R.V.Q. 2916 et les modifications apportées sont plus amplement décrites à ce projet, déposé à la présente séance.

AM-2021-0505 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de compétence du conseil de la ville relativement à certaines compétences des conseils d'arrondissement et abrogeant le Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs afin d'ajouter des zones sous la compétence exclusive du conseil de la ville, R.V.Q. 2810, et dépôt du projet de règlement - [DG2021-015](#) (Ra-2275)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la déclaration de compétence du conseil de la ville relativement à certaines compétences des conseils d'arrondissement et abrogeant le Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs* afin d'ajouter des zones où le conseil de la ville aura désormais la compétence exclusive pour exercer le pouvoir réglementaire des conseils d'arrondissement en matière d'urbanisme.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0506 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme concernant certains assouplissements en matière de commerce de restauration et de café-terrasse pendant la période d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, R.V.Q. 2979, et autorisation du remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite - [PA2021-078](#) (Ra-2275)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme concernant certains assouplissements en matière de commerce de restauration et de café-terrasse pendant la période d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, R.V.Q. 2979;*
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0507 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme concernant certains assouplissements en matière de commerce de restauration et de café-terrasse pendant la période d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, R.V.Q. 2979 - PA2021-078 (Ra-2275)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'y introduire certains assouplissements relativement au commerce de restauration et aux café-terrasses pendant la période d'urgence sanitaire liée à la *COVID-19*.

Plus spécifiquement, ce règlement permet au titulaire d'un permis de bar ayant obtenu un changement temporaire de son permis de bar en un permis de restauration pour vendre auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, d'exercer un usage de restaurant temporaire dans son établissement pour la durée de l'urgence sanitaire déclarée aux termes de la *Loi sur la santé publique*. Cet usage temporaire peut être exercé dans une zone où les usages du groupe *C20 restaurant* sont permis, et ce, sans égard à la norme de contingentement prévue dans une zone pour ce type d'établissement.

Ce règlement prévoit également que les opérations reliées à l'exercice d'un usage de la classe *Commerce de restauration et de débit d'alcool*, autres que l'entreposage extérieur et le stationnement de véhicules automobiles, peuvent être tenues sur un café-terrasse temporaire lorsque le comité exécutif déclare une situation d'exception par ordonnance. Les normes usuelles relatives à un café-terrasse sur le domaine privé ne s'appliquent pas à un café-terrasse temporaire. Un café-terrasse temporaire peut être installé sur le domaine public lorsqu'il est autorisé en vertu de l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*. Les normes usuelles relatives à un café-terrasse sur le domaine public ne s'appliquent pas à un café-terrasse temporaire. Une largeur de trottoir continue d'au moins 1,75 mètre doit toutefois être laissée libre de toute obstruction entre le café-terrasse et la limite du trottoir, lorsque la rue est ouverte à la circulation.

Enfin, ce règlement prévoit qu'un l'exercice d'un usage de restaurant temporaire ou l'aménagement d'un café-terrasse temporaire ne requiert pas la délivrance d'un certificat d'autorisation. Par ailleurs, l'aménagement d'un café-terrasse temporaire n'est pas assujéti à un règlement d'un arrondissement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, ni à la juridiction de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*.

AM-2021-0508 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la juridiction de la Commission sur certaines constructions accessoires, sur les sites de bâtiments à valeur patrimoniale supérieure ou présumée et sur le Centre majeur d'activités D'Estimauville, R.V.Q. 2982, et dépôt du projet de règlement - PA2021-086 (Ra-2275)**

Monsieur le conseiller Raymond Dion et madame la conseillère Marie-Josée Savard déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin d'apporter des modifications aux compétences matérielles et territoriales de la commission. Plus précisément, les travaux relatifs à un café-terrasse, à une enseigne, à un auvent ou à un abri sont désormais soustraits de la juridiction de la commission, sauf sur le territoire des quatre sites patrimoniaux déclarés.

D'autre part, une nouvelle partie de territoire sera désormais assujettie à la juridiction de la commission dans le secteur du centre majeur d'activités D'Estimauville.

Par ailleurs, certains sites, situés dans les arrondissements des Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et La Haute-Saint-Charles, pour lesquels la commission avait compétence uniquement à l'égard des travaux de démolition et de réutilisation du sol, feront désormais l'objet d'une compétence élargie de la part de la commission qui contrôlera également le lotissement et tous les travaux de construction, d'agrandissement ou de modification extérieure d'un bâtiment. Il en est de même pour un nouveau site de bâtiment à valeur patrimoniale supérieure répertorié dans l'Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, qui est ajouté à la juridiction de la commission.

Les immeubles visés par ces modifications sont sis aux adresses suivantes :

dans l'arrondissement des Rivières :

- 455, boulevard Louis-XIV;
- 121, avenue Plante;

dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge :

- 814, route de l'Église;
- 1501 et 1680-1682B, chemin Gomin;

dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles :

- 1714, boulevard Pie-XI Nord;
- 300 et 306, rue des Vieux-Pins.

De même, un nouveau site de bâtiment à valeur patrimoniale présumée, sis au 162, avenue Plante, a été répertorié dans l'arrondissement des Rivières, lequel est ajouté à la liste de l'annexe XXXI et assujetti à la compétence de la commission.

Enfin, ce site de bâtiment à valeur patrimoniale supérieure, situé dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, est retiré de la juridiction de la commission :

- 1462, boulevard Pie-XI Nord.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2021-0509 *Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel relatif à deux établissements scolaires sur le lot numéro 5 626 591 et une partie du lot 3 859 789 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2948 - PA2021-028 (Ra-2267)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel relatif à deux établissements scolaires sur le lot numéro 5 626 591 et une partie du lot 3 859 789 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2948.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0510 *Règlement sur le Programme de subvention favorisant le retrait ou le remplacement d'appareils de chauffage à combustible solide non certifiés, R.V.Q. 2950 - PQ2021-007 (Ra-2270)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le Programme de subvention favorisant le retrait ou le remplacement d'appareils de chauffage à combustible solide non certifiés, R.V.Q. 2950.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0511 *Règlement sur les appareils de chauffage à combustible solide, R.V.Q. 2954 - PQ2021-005 (Ra-2269)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les appareils de chauffage à combustible solide, R.V.Q. 2954.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0512 *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux limites de vitesse, R.V.Q. 2958 - **TM2021-057** (Ra-2271)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux limites de vitesse, R.V.Q. 2958*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0513 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux stations de vélos en libre-service, R.V.Q. 2975 - **PA2021-062** (Ra-2267)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux stations de vélos en libre-service, R.V.Q. 2975.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 54.

Sylvain Légaré
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Yvon Bussières
Vice-président

SO/ir